

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ASK INDUSTRIEREINIGER**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70218\_CLP

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ASK INDUSTRIEREINIGER

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de nettoyage, alcalin

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société:	DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA	
Rue:	Taunusstraße 19	
Lieu:	D-80807 München	
Téléphone:	+49/89/350608-0	Téléfax: +49/89/350608-47
e-mail:	info@dr-schnell.de	
Interlocuteur:	Josef Feuerstein	Téléphone: +49/89/350608-46
e-mail:	sdb@dr-schnell.de	
Internet:	www.dr-schnell.de	
Service responsable:	Labor	

**Fournisseur**

Société:	---
Service responsable:	ORFILA (INRS, France) + 33 1 45 42 59 59 <a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Emergency CONTACT (24-Hour-Number) international:  
GBK GmbH +49 (0) 61 32 - 8 44 63

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

le produit est classé corrosif en raison de la valeur de pH

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2-aminoéthanol, éthanolamine

hydroxyde de potassium, potasse caustique

1-Hydroxyéthane-1,1-acide disphosphonique

Isotridécanol, éthoxylé

**Mention** Danger**d'avertissement:**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ASK INDUSTRIEREINIGER

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70218\_CLP

Page 2 de 13

## Pictogrammes:



## Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
111-76-2	Butylglycol			1 - < 5 %
	203-905-0	603-014-00-0	01-2119475108-36	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H332 H312 H302 H315 H319			
112-34-5	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol			1 - < 5 %
	203-961-6	603-096-00-8		
	Eye Irrit. 2; H319			
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine			1 - < 5 %
	205-483-3	603-030-00-8		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H332 H312 H302 H314 H335			
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique			1 - < 5 %
	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314			
69011-36-5	Isotridécane, éthoxylé			1 - < 5 %
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents  
 < 5 % agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, phosphonates, agents de surface amphotères

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ASK INDUSTRIEREINIGER**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70218\_CLP

Page 3 de 13

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.  
Protéger l'oeil non blessé. Consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir.  
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Fort effet corrosif sur la peau et les muqueuses

Nécrose

Risque de lésions oculaires graves.

Endommagement de la cornée.

Danger de cécité

en cas d'ingestion:

Douleurs dans la bouche et la gorge.

Le fort effet caustique expose au risque d'une perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Les symptômes d'intoxication peuvent se manifester de nombreuses heures après l'exposition.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

La station pour le rinçage des yeux et les douches de sécurité doivent être à proximité de la zone de traitement.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Jet d'eau en aspersion. / mousse résistante à l'alcool. / Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). / Extincteur à sec.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Phosphore oxydes.

Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ASK INDUSTRIEREINIGER

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70218\_CLP

Page 4 de 13

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Le cas échéant Combinaison complète de protection.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Le cas échéant Attention au risque de dérapage

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Avertir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans l'eau, le sol ou les canalisations.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Neutralisation possible, seulement par un spécialiste.

Dilution possible avec de l'eau.

Rincer les résidus avec beaucoup d'eau

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

##### **Information supplémentaire**

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Observer le mode d'emploi.

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Appliquer les méthodes de travail conformément au mode d'emploi.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Matériau approprié pour le sol: résistant aux alcalis

Respecter les directives en matière de tri.

Conserver dans un endroit frais.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ASK INDUSTRIEREINIGER

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70218\_CLP

Page 5 de 13

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Acide.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME (8 h)	
		50	246		VLE (15 min)	
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine)	100 mg/g	Urine	en fin de poste de travail

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE):

Utiliser une protection respiratoire adéquate

N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

**Mesures d'hygiène**

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

Le cas échéant Porter un équipement de protection du visage. (EN 166)

**Protection des mains**

Gants de protection en chloroprène (EN 374)

Gants de protection en nitrile (EN 374)

Crème de protection des mains recommandée

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ASK INDUSTRIEREINIGER**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70218\_CLP

Page 6 de 13

**Protection de la peau**

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Filtre A P2 (EN 14387), code couleur brun, blanc

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur:	14
------------	----

**Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
------------------	---------------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
--	---------------

Point d'éclair:	non déterminé
-----------------	---------------

**Inflammabilité**

solide:	non déterminé
---------	---------------

gaz:	non déterminé
------	---------------

**Dangers d'explosion**

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:	0,9 vol. % (Ethanolamine)
----------------------------------	---------------------------

Limite supérieure d'explosivité:	17 vol. % (Ethanolamine)
----------------------------------	--------------------------

Température d'inflammation:	non déterminé
-----------------------------	---------------

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	non déterminé
---------	---------------

gaz:	non déterminé
------	---------------

**Propriétés comburantes**

non déterminé

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité:	1,0000001 g/cm <sup>3</sup>
----------	-----------------------------

Densité apparente:	non déterminé
--------------------	---------------

Hydrosolubilité:	non déterminé
------------------	---------------

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
-------------------------	---------------

Viscosité dynamique:	non déterminé
----------------------	---------------

Viscosité cinématique:	non déterminé
------------------------	---------------

Densité de vapeur:	non déterminé
--------------------	---------------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ASK INDUSTRIEREINIGER**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70218\_CLP

Page 7 de 13

Teneur en solvant: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Miscibilité: non déterminé  
Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé  
Conductivité: non déterminé  
Tension de surface: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Cf. également sous-sections 10.2 à 10.6.  
Le produit n'a pas été testé.

**10.2. Stabilité chimique**

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.  
Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.  
Le contact avec des acides forts provoque des réactions violentes en raison du dégagement de chaleur  
Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc)  
(Risque d'explosion !).

**10.4. Conditions à éviter**

Cf. également section 7.  
Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Cf. également section 7.  
Éviter tout contact avec des acides forts.  
Éviter tout contact avec des oxydants forts.  
Éviter le contact avec les matériaux ne résistant pas aux alcalis

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.5.  
Cf. également section 6.2.  
Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).  
Observations relatives à la classification: pH

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ASK INDUSTRIEREINIGER

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70218\_CLP

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	Butylglycol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	560	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Cochon d'Inde.	
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
112-34-5	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	5660	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	4120	Lapin	
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine				
	par voie orale	DL50 mg/kg	1515	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	1025	Lapin	IUCLID
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique				
	par voie orale	DL50 mg/kg	273	Ratte	RTECS
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé				
	par voie orale	DL50 2000 mg/kg	>300-	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur impacts environnementaux (classification).



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ASK INDUSTRIEREINIGER

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70218\_CLP

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	Butylglycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1490	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	900 mg/l	72 h	Scenedesmus quadricauda	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1550	48 h	Daphnia magna	
112-34-5	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100		Scenedesmus sp.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	150 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	65 mg/l	48 h	Daphnia magna	
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	80 mg/l	96 h	Gambusia affinis	IUCLID
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1-10	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1-10	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1-10	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
111-76-2	Butylglycol	0,81 (25°C)
112-34-5	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol	0,56 (25°C)
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine	-1,91 (25°C)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ASK INDUSTRIEREINIGER

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70218\_CLP

Page 10 de 13

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Exemple d'incinérateur adapté.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Vider complètement le récipient.

Les emballages non contaminés doivent être revalorisés ou recyclés.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1760
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxyde de potassium, potasse caustique, Éthanolamine)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Quantité exceptée : E2

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1760
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxyde de potassium, potasse caustique, Éthanolamine)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Quantité exceptée : E2

**Transport maritime (IMDG)**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ASK INDUSTRIEREINIGER**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70218\_CLP

Page 11 de 13

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1760
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (caustic potash, potassium hydroxide; Ethanolamine)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
EmS:	F-A, S-B

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Quantité exceptée : E2

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1760
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (caustic potash, potassium hydroxide; Ethanolamine)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	0.5 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	855
IATA-Quantité maximale (cargo):	30 L

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Quantité exceptée : E2

Passager LQ: Y840

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Les personnes chargées de la manutention de biens dangereux doivent être informées.

Les directives en matière de sécurité doivent être respectées par toutes les personnes participant à la manutention.

Il convient de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout dommage.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le chargement doit se faire comme pour une petite marchandise et non comme pour une marchandise en vrac.

Les règlements relatifs aux quantités minimales ne sont pas pris en compte dans ce cas.

**Information supplémentaire**

Référence du risque et codage de l'emballage sur demande.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ASK INDUSTRIEREINIGER**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70218\_CLP

Page 12 de 13

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 55: 2-(2-Butoxyethoxy)ethanol

2004/42/CE (COV): ~11%

**Information supplémentaire**

Classement et identification voir paragraphe 2.

Respecter les directives de la médecine de travail/des associations professionnelles

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

2-(2-Butoxyethoxy)ethanol

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Sections modifiées: 1, 16

Indications diverses:

&lt;1% en solution aqueuse: Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**Abréviations et acronymes**

vPvB = very persistent very bioaccumulative

PBT = persistent bioaccumulative toxic

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ASK INDUSTRIEREINIGER

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70218\_CLP

Page 13 de 13

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*